Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Vaiges - Tome IV

Vaiges. — *Population :* 1.346 hab. en 1901 ; — 1.342 hab. en 1906.

En 1688, Franç. Langlois est fixé à Vaiges pour la construction du retable du maître-autel, œuvre dont on n'a pas, que je sache, conservé même les débris. — Un autre autel d'une chapelle de l'église était plus ancien car il portait les initiales d'un prieur : Et. Goueffier, qui prit possession en 1600. — Ordre du directoire d'Evron de descendre les cloches, 3 mai 1793.

Curés. — Ch.-Barth. *Regnault* héritait à la Hersendière de Saint-Aubin-Fosselouvain. en 1704, de Michel Regnault. — Louis Blaizot, depuis son retour de l'exil, 1796, est qualifié prêtre desservant de Vaiges. Il était, dit-on, avec les Chouans, 1799. — Frédéric *Durand,* 1905. — *Friteau,* 1906.

Prieurs : Jean de *Favières,* licencié en décret, est autorisé à posséder simultanément un autre bénéfice en commende, 7 mai 1451. Il devint abbé d'Evron ; c'est sa tombe et sa statue qu'on voit dans l'église abbatiale, sous l'autel de Notre-Dame de Pitié. — Etienne de *Saint-Berthevin* est pourvu par résignation du précédent avec attribution d'une pension de 400 florins d'or sur l'abbaye, 14 mai 1453 (Abbé Vaucelle, *Lettres de Nicolas V,* p. 209, 262). — Adam de *Charnacé* est témoin, en 1498, d'un accord entre Cath. Sibel, veuve de Jean Le Porc, et l'abbaye d'Evron.

Ecoles. — Marie-Félix Delacour, « maîtresse d'école du collège de Vaiges, » est inhumée dans l'église le 26 octobre 1750.

Le nommé Guyard et sa femme sont choisis pour instituteur et institutrice, 5 mai 1795.

L'école libre, tenue par les sœurs d'Evron, a été fermée par arrêté ministériel du 9 juil. 1904. — École chrétienne libre, tenue par des séculières.

Une élève sage-femme est envoyée aux cours de M^{me} Du Coudray, au Mans, 1778.

Empira, épouse de Goslin de Vaiges, assiste au don de l'église de Saint-Melaine de Miré, à Saint-Serge d'Angers, par Guy de Cré, 1075 (*Cart. noir de l'église d'Angers,* p. 110). — Alard de Vaiges est témoin d'un acte du seigneur de Craon en faveur de Saint-Aubin d'Angers, 1080.

Sous la direction de son curé, la paroisse était foncièrement catholique et opposée à la Révolution. Le maire, N. Thomas du Taillis, ne trouvait même pas grâce aux yeux des paroissiens qui le jugeaient encore trop républicain. Quant à l'intrus, deux cents hommes se chargent, le 1er mai 1792, de lui donner son compte. Le 26 février 1792, le directoire du département écrit au ministre qu'il a pris un arrêté pour éloigner de la commune M. de Savignac, soutenu par la municipalité et toute la population.

La nouvelle municipalité ne put être installée et organisée le 2 décembre ; il fallut renvoyer l'élection. Les anciens officiers n'avaient pas tenu de registres des actes civils. Le 16 sept. précédent les commissaires venus pour la levée des quinze recrues du canton, avaient dû se retirer devant une émeute. Les troubles recommencèrent, graves le 11 et 12 mars 1793 ; des insurgés furent emprisonnés à Laval. On désarma les

suspects (4 juin).

Au passage des Vendéens, les trois frères Allard : Julien, René et Pierre, de la Rochette, les suivirent. Pierre et Julien furent condamnés à mort à Saint-Malo, le premier, le 10 janvier, le second, au mois de février.

Malgré le cantonnement dont le commandant fait emprisonner les habitants les plus pacifiques (26 sept. 1795), la population, les gendarmes eux-mêmes, sont avec les Chouans qui deviennent complètement les maîtres quand le poste est supprimé. Plus de municipalité (29 juil. 1796). Les fêtes décadaires ne réunissent personne malgré l'appel de la cloche (juin 1798). Le 18 mai 1799, trois gendarmes venant de Montsûrs, Marin Bouhours, Jacq. Benoiste, Franç. Renault, sont tués à la limite de la commune, condamnée, de ce fait, à 4.000 ℔ envers la République, et autant en faveur des veuves.

On ne compte pas moins de trente Chouans rentrés dans la commune après la pacification. Deux ne se rendirent que le 12 juin 1800. Le percepteur, au mois de mai, n'osait encore exercer ses fonctions.